

Big Data et données personnelles : l'Europe harmonise ses règles | Le Net Expert Informatique

Big Data et données personnelles : l'Europe harmonise ses règles

La future réglementation européenne encadrant l'usage des données à caractère personnel imposera de nouvelles contraintes aux entreprises. Mieux vaut s'y préparer.

Au sein des 28 Etats membres de l'Union européenne, les CNIL nationales veillent, entre autre choses, à la protection des données à caractère personnel.

Mais la globalisation de l'économie et sa digitalisation imposent un cadre réglementaire lui-même global. Ainsi, cette année, un règlement européen unifiant la protection des données personnelles entre les pays de l'UE devrait voir le jour.

L'objectif de ce projet est d'accroître le contrôle des utilisateurs sur leurs propres données, en leur accordant un droit à l'oubli, un droit à la portabilité et un droit à être informé en cas de défaillance des systèmes gérant leurs informations.

Les entreprises devront se mettre en conformité

Pourquoi est-ce important ? Parce que le Big Data et ses traitements statistiques montent en puissance, notamment auprès des équipes marketing des entreprises.

Ces analyses ont pour objectif de profiler les consommateurs, en collectant également des données personnelles sur Internet, pour leur proposer une de nouveaux services personnalisés. Les internautes pourront donc demander à supprimer certaines données.

Surtout, le prochain règlement européen obligera toutes les entreprises exploitant des informations personnelles à révéler leurs failles en cas de dysfonctionnement de leurs systèmes (panne, piratage...).

En somme, quand les entreprises étaient jusqu'alors soumises à des formalités, elles devront, dès la mise en application du règlement, se mettre en conformité pour pouvoir répondre à ces nouvelles exigences.

« Les entreprises vont devoir mettre en place des dispositifs démontrant le respect la protection des données à caractère personnel et assurant leur traçabilité », résume Garance Mathias, avocat à la Cour.

Vous souhaitez vous former à la protection des données personnelles, vous mettre en conformité avec la CNIL, n'hésitez pas à consulter nos **formations en protection des données personnelles** et **formations en cybercriminalité** sur le sujet

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source :

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/big-data-et-donnees-personnelles-l-europe-harmonise-ses-regles-886590.html>

Par Eddy Dibar